

Document généré le mercredi 13 novembre 2024 à 14:05

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	12/11/24	12/11/24			

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	12/11/24 à 17h11		2/3	24-128308	
JOUE	Intégrale	12/11/24 à 17h11		2/3		

Service : CPJ**Référents : Sandrine GALLET****Classification CPV :**Principale : **15800000** - Produits alimentaires divers

AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
service de la commande publique
rue Carnot
BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue
Tél : 04 90 38 96 50
SIRET 21840054700012



Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet du marché	Fourniture de denrées alimentaires et boissons pour les besoins en restauration collective de la Commune de l'Isle sur la Sorgue (10 lots)
Référence acheteur	AO24-03
Nature de la procédure	Fournitures -
Procédure	Procédure ouverte
Code CPV principal	15800000 - Produits alimentaires divers
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 40 % : Valeur technique de l'offre 10 % : Performance environnementale 50 % : Prix
Procédures de recours	Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786

greffe.ta-nimes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :

Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché

Référé suspension : à introduire avant la signature du marché

Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution

Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché)

Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **2700000** €

Lot 1 : Boissons

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Lot 2 : Charcuterie

Date d'attribution : 05/11/24

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO24-03-02 - **POMONA** MARCHE GARE ST CESAIRE 30000 Montant HT : **3 184,63** €
NIMES

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 3 : Viandes et volailles fraîches

Date d'attribution : 05/11/24

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO24-03-03 - **POMONA** MARCHE GARE ST CESAIRE 30000 Montant HT : **68 425,93** €
NIMES

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 4 : Produits surgelés

Date d'attribution : 05/11/24

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Marché n° : AO24-03-04 - **POMONA** MARCHE GARE ST CESAIRE 30000 Montant HT : **102 426,77** €
NIMES

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 5 : Epicerie

Date d'attribution : 05/11/24

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Marché n° : AO24-03-05 - **PRO A PRO** RUE COMTE DE LA PEROUSE 13140 Montant HT : **71 799,49 €**
MIRAMAS

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 6 : Beurre - OEufs - Fromage - Produits laitiers

Date d'attribution : 05/11/24

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO24-03-06 - **POMONA** MARCHE GARE ST CESAIRE 30000 Montant HT : **40 562,86 €**
NIMES

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Lot 7 : Fruits et légumes

Date d'attribution : 08/11/24

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Marché n° : AO24-03-07 - **PASSION FRUIT** 15 AV PIERRE GRAND 84300 Montant HT : **17 500,95 €**
CAVAILLON

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

Lot 8 : Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique

Date d'attribution : 06/11/24

Nombre d'offres reçues : 5

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 5

Marché n° : AO24-03-08 - **PASSION FRUIT** 15 AV PIERRE GRAND 84300 Montant HT : **19 594,00 €**
CAVAILLON

Le titulaire est une PME : OUI

Sous-traitance : non.

Lot 9 : Pain bio, viennoiseries et traiteur traditionnel

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ INFRUCTUEUX

Lot 10 : Produits (laitages et épicerie) avec une faible empreinte carbone

CE LOT A ÉTÉ DÉCLARÉ SANS SUITE

Renseignements complémentaires

Appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 30 novembre 2024 ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure. Il est reconductible 3 fois tacitement jusqu'à son terme. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois.

L'accord-cadre AO24-03 lot n°2 : Charcuterie conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 15 000€ HT (Soit 60 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°7 PASSION FROID GROUPE POMANA (30941 NÎMES) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 3 184.63 € HT et un taux de remise de 15% (contractuel).

L'accord-cadre AO24-03 lot n°3 : Viandes et volailles fraîches conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 70 000€ HT (Soit 280 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°7 PASSION FROID GROUPE POMANA (30941 NÎMES) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 68 425,93 € HT et un taux de remise de 15% (contractuel).

L'accord-cadre AO24-03 lot n°4 : Produits surgelés conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 170 000€ HT (Soit 680 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°7 PASSION FROID GROUPE POMANA (30941 NÎMES) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 102 426,77€ HT et un taux de remise de 15% (contractuel).

L'accord-cadre AO24-03 lot n°5 : Epicerie conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 120 000€ HT (Soit 480 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°4 PRO A PRO (13142

MIRAMAS) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 71 799,49 € HT et un taux de remise de 20% (contractuel).

L'accord-cadre AO24-03 lot n°6 : Beurre - OEufs - Fromage - Produits laitiers conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 120 000€ HT (Soit 480 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°7 PASSION FROID GROUPE POMANA (30941 NÎMES) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 40 562,861 € HT et un taux de remise de 15% (contractuel).

L'accord-cadre AO24-03 lot n°7 : Fruits et légumes conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 70 000€ HT (Soit 280 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°2 PASSION FRUIT (84300 CAVAILLON) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 17 500,95 € HT.

L'accord-cadre AO24-03 lot n°8 : Fruits et légumes issus de l'agriculture biologique conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 60 000€ HT (Soit 240 000 € HT / 4 ans) est attribué au candidat N°2 PASSION FRUIT (84300 CAVAILLON) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 19 594.00 € HT.

Concernant le lot 9 Pain bio, viennoiseries et traiteur traditionnel, aucune offre n'ayant été déposée dans le délai prescrit, ce lot a été relancé en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R.2122-2-1° du code de la commande publique.

Le marché MN24-30 lot 9 Pain bio, viennoiseries et traiteur traditionnel a été attribué à la société LE PAIN DE VELORGUES (84800 L'Isle sur la Sorgue) conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel fixé à 50 000€ HT (Soit 200 000 € HT / 4 ans) pour un montant de DQE (non contractuel) fixé à 35 782,00 € HT (date de notification 08/11/2024).

Les lot N°1 boissons et 10 produits (laitages et épicerie) avec une faible empreinte carbon, ont fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général et ne se seront pas relancés.

La valeur estimée annuelle de l'ensemble des lots était de 477 200€ HT et la valeur maximum annuel de tous les lots était 717 000€ HT soit 2 868 000€ HT pour 4 ans.

Le montant maximum des lots attribués (2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9) représente 675 000€ annuel soit 2 700 000€ HT sur 4 ans

Envoi le 12/11/24 à la publication

Il n'y a pas d'avis subséquents pour cet avis.

Marches-Publics.info V9.7